

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 26

Artikel: Un problème que bien des cantons devraient encore étudier : en cas d'époux séparés

Autor: A.S.F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270248>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Six milliards d'insectes

par ALFRED FABRE-LUCE

Un livre qui nous mène au bord de l'abîme, mais qui expose les faits avec lucidité, qui donne une vue d'ensemble du problème que pose au monde la rapide expansion démographique à laquelle nous assistons. Où allons-nous à ce rythme ? Comment assurer en l'an 2000, une vie gardant une dignité humaine aux six milliards (d'insectes ou d'hommes ?) que nous serons alors ? L'exposé d'Alfred Fabre-Luce ne peut laisser personne indifférent, d'autant plus qu'il est présenté avec mesure et qu'il s'appuie sur une documentation considérable. En voici quelques extraits :

A mesure que les statistiques se perfectionnent, elles permettent de mieux saisir des phénomènes d'accroissement proprement vertigineux.

Ce vertige, il est salulaire de l'éprouver. Je veux donc l'entretenir un instant chez mes lecteurs. (Après quoi, je laisserai de côté les chiffres le plus possible.) Le temps d'une page, tenez-vous bien à la rampe. Je veux dire : crampez-vous à vos croyances, à vos habitudes, à votre optimisme naturel, à tout ce qui pourra vous empêcher de vous sentir brusquement roulé, entraîné, anéanti comme un fétu dans un tourbillon. Dans certaines régions du globe la population quadruple pendant une seule vie d'homme. De grands pays prolifèrent mettent en circulation dans un temps très bref des quantités « d'âmes » (comme on disait naguère) comparables à la population totale d'une grande nation. Entre 1940 et 1960, c'est toute une Grande Bretagne qui s'est ajoutée aux Etats-Unis. A ce même rythme, c'est une Chine (de 1950) qui s'y ajoutera entre 2000 et 2050. En dix années (1931-1941) l'Inde s'est accrue d'une Allemagne...

... Pour essayer d'imaginer l'avenir, commençons tout doucement par la considération d'un seul état : le Mexique. J'ai connu

sous ce nom, en 1933, un petit pays de 17 millions d'habitants. Il en avait 34 en 1960. J'inscris donc dans mes souvenirs de voyage un demi-Mexique. C'est déjà faux. Au rythme actuel, la population double en vingt-trois ans. « Il n'y a pas lieu de s'en alarmer, dites-vous. Si l'augmentation de la population a été considérable, celle de la production l'a été plus encore. » En effet. Négligeons certaines indications récentes, selon lesquelles ce rapport serait devenu moins favorable. Oublions même les ombres du tableau : un tiers d'analphabètes, huit cent mille enfants qui ne peuvent trouver place dans les écoles. Et continuons à suivre la progression. En 2030, (si l'accélération reste la même) il y aura 272 millions de Mexicains. La population présente ne sera plus que le huitième de ce Mexique nouveau. Ce terme est prochain : des hommes actuellement vivants le verront. Continuons encore. En 2075, il y aura plus d'un milliard de Mexicains. Ce milliard tiendra difficilement à l'intérieur des frontières du pays.

« Eh bien, dites-vous, d'autres pays le recevront. » Un intellectuel peut, dans le calme de son bureau, transporter à sa guise des populations excédentaires dans des pays sous-développés. En théorie, des terres videntes attendent au Soudan ou en Ethiopie les affamés de l'Inde. Mais ceux-ci se heurteront à une vigoureuse résistance locale s'ils essayaient d'en profiter. Furent-ils même admis, il en résulterait bientôt des saturations africaines, sans que le problème de l'Inde ait été soulagé d'une façon appréciable. Il y a toujours eu des limites financières, politiques, sociales, aux transferts de populations...

... Cependant, toujours optimistes, négligeons ces difficultés, supposons une parfaite fluidité de la population mondiale, et consi-

dérons, plutôt qu'un pays déterminé, l'ensemble de la planète. A cette échelle, le pourcentage d'accroissement est moins frappant. Au rythme actuel, le doublement n'intervient qu'en quarante ans. Mais le chiffre de base est trois milliards, ce qui donne une tout autre portée au pourcentage d'accroissement. En outre, la masse n'est pas transportable, sauf, en théorie, dans l'espace interstellaire — mais ce n'est qu'une illusion de plus. Ni la Lune, ni Mercure, ni Mars n'ont une atmosphère où des hommes puissent respirer. Jupiter et Saturne ont trop d'hydrogène et un pesanteur intolérable. Seuls les pôles de Vénus pourraient peut-être nous accueillir. Mais surtout, ces planètes sont petites, beaucoup plus petites que la Terre, et à supposer qu'elles soient habitables, elles seraient elles-mêmes, à notre rythme d'accroissement présent, rapidement saturées...

... Le souci du Cosmos qui hante les hommes de notre époque n'est pourtant pas sans signification. Sentant qu'ils vont manquer d'espace sur cette planète, ils cherchent à s'en évader. Cette panique n'ouvre pas une issue, mais elle constitue un symptôme.

Comment en est-on venu à ce pullulement ?

L'explication principale, c'est la diminution de la mortalité. Aux siècles passés, les civilisés, arrivant chez les primitifs, les décimaient malgré eux, en leur apportant des maladies nouvelles. Cortés commandait en Amérique une bande de soldats européens déjà immunisés contre la petite vérole. Mais il avait aussi amené avec lui un Noir encore infectueux qui contamina les Indiens. La moitié d'entre eux périrent et les autres furent démolis. Le XIX^e siècle vit un autre drame : la tuberculose des Océaniens. Transis dans les vêtements mouillés que leur imposait la bigoterie des missionnaires, ils devenaient réceptifs au bacille de Koch. Aujourd'hui, les supervivants n'apportent plus avec eux la maladie, mais la santé. Depuis la seconde guerre mondiale, dans certaines régions pilotes (Ceylan, Porto Rico, etc.) des actions concertées contre la malaria, la diarrhée infantile et la tuberculose ont fait tomber de moitié en quelques mois les morts causées par ces maladies. Si exceptionnels qu'aient été ces progrès, d'autres peuvent encore être espérés prochainement...

... Six milliards d'hommes en l'an 2000 : c'est, nous l'avons dit, le chiffre donné par l'O.N.U. il y a trois ans. Mais on estime généralement que ce chiffre date déjà et qu'il faudrait aujourd'hui le relever. En effet, le mouvement va s'accélération. A la fin du siècle, pense-t-on, l'accroissement de la population mondiale prendra le rythme d'un doublement en vingt-sept ans. Encore un petit effort et notre planète confirmera l'hypothèse faite par Maltus d'un doublement en vingt-cinq ans. Calculons sur cette base. Six milliards (ou plus) en l'an 2000. Douze milliards en 2025, vingt-quatre en 2050, quatre-vingt-seize en 2100. On entrevoit déjà le vendredi noir annoncé par les démographes, où chaque homme ne disposera plus que d'un mètre carré...

1 ARTHAUD éditeur.

Ce moyen de rétablir la stabilité des prix

Nous devrions pouvoir nous réjouir sans arrière-pensée de la prospérité économique, écrit le « Bulletin patronal vaudois » duquel est tiré cet article. La « surchauffe » nous en empêche. Qu'est-ce que ce phénomène ? Et qui en est responsable ?

Voici une histoire vraie, qui s'est passée dans une des branches de l'industrie de la mécanique ; on comprendra que nous ne précisions pas davantage.

Un chef d'entreprise est appelé au téléphone par l'un de ses clients qui lui reproche de n'avoir pas livré une machine dans les délais convenus. Le client s'est entendu répondre ceci : « J'avais chargé l'un de mes ouvriers mécaniciens de mettre cette machine au point pour la date convenue. Mais ce mécanicien m'a quitté avant d'avoir terminé ce travail, pour entrer à votre service parce que vous lui avez offert un salaire de 33 % supérieur à celui, fort convenable, que je lui assu-

rais. » La « surchauffe » peut être définie par divers caractères. Elle se manifeste notamment par l'augmentation du coût de la vie. On ne saurait dire qu'elle provoque des troubles sur le marché des capitaux. Celui-ci est abondamment approvisionné, la rémunération des capitaux reste assez stable, et l'on a même vu la bourse, après une période d'ivresse, revenir d'elle-même à une appréciation plus raisonnable de la valeur des entreprises représentées par les actions.

Elle se manifeste aussi par la hausse des salaires, résultant pour une part des revendications présentées par les syndicats et pour une autre part — la plus importante — de la légèreté avec laquelle des employeurs offrent des conditions de travail et de rémunération qui s'écartent de l'échelle traditionnelle des salaires.

La « surchauffe » a pour conséquence essentielle une baisse de rendement. On fait attendre le client ; on fait attendre le patron. Le chef d'entreprise passe son temps à former des collaborateurs qui s'en vont dès qu'ils savent quelque chose. Les prix de revient augmentent. Plus d'une entreprise, dont le chiffre d'affaires s'est accru, s'apercevra en fin d'année que le rendement est resté stationnaire ou a diminué.

Qui est responsable de cette évolution fâcheuse ? Personne ne veut l'être. Les uns dénoncent les spéculateurs, ou les industriels et commerçants assoiffés de profit ; les autres déplorent l'augmentation des salaires. La Banque nationale recommande à chacun de modérer ses exigences, mais l'Union syndicale affirme que ce n'est pas aux salariés à renoncer à leur juste part.

Tant qu'on en restera là, il n'y a rien à espérer. Nous ne croyons pas qu'il soit désirable ou utile d'opposer les groupes sociaux.

Il y a une réalité objective : la demande de biens et de services de toutes sortes dépasse les possibilités de fourniture. Malgré l'aide du personnel étranger, les entreprises suisses ne peuvent plus suivre, et même l'importation massive de produits étrangers n'apaise pas la demande. Les acheteurs ne constituent pas un groupe social particulier : c'est tout le monde. Nous ne contestons à personne le droit d'améliorer son train de vie. Mais lorsque la demande momentanément excessive provoque à la fois la hausse des prix et la baisse du rendement, le seul moyen de refroidir le moteur économique est de limiter la demande. Il n'est même pas nécessaire de limiter les salaires et les profits. Il suffit de renoncer à dépenser immédiatement la totalité de son revenu. Il n'y a pas d'autre moyen de ramener, dans l'immédiat, la demande au niveau de l'offre, et de rétablir par là-même la stabilité des prix.

Il y a quelques mois, le Conseil fédéral a cherché à créer un mouvement d'opinion ; cela n'a pas réussi, parce que chacun a tenu à proclamer sa propre version de la vérité sur la question de la répartition des revenus. Il serait souhaitable que les autorités et les associations économiques et sociales se mettent d'accord pour recommander à chacun de retarder quelques dépenses jusqu'au moment où les prix se stabiliseront.

Un problème que bien les cantons devraient encore étudier

En cas d'époux séparés

L'idée du salaire familial, sous forme de versement d'allocations familiales en supplément du salaire de base, a été réalisée jusqu'à présent dans dix-neuf cantons, grâce à l'adoption de lois spéciales. Un problème nous intéresse tout particulièrement à ce propos. Il s'agit de savoir à qui sont versées les allocations familiales accordées pour des enfants d'époux séparés ou divorcés.

Solution peu satisfaisante dans certains cantons...

Par exemple, les cantons de Zurich et Berne ont adopté à ce sujet une réglementation ambiguë selon laquelle les allocations pour enfants, lorsque tant le père que la mère remplissent les conditions exigées, doivent être versées à celui des deux qui a pris à sa charge la plus grosse part de l'entretien de l'enfant. Il y a lieu de se demander si ce sera le père qui verse une contribution à l'entretien de l'enfant ou la mère, à qui l'enfant a été attribué et qui doit en principe assurer son plein entretien.

Dans la pratique, on aboutit très souvent à une situation de cette sorte : le père, tenu de verser une contribution pour l'entretien des enfants, touche lui-même les allocations pour enfants, ce qui lui permet de réduire ses obligations de façon bien agréable, alors que la mère, bien que les époux soient séparés, n'a en droit aucune possibilité de réclamer une contribution plus élevée (aujourd'hui encore, la jurisprudence refuse d'appliquer aux pensions alimentaires des décisions qui assurent le versement d'indemnités de vie chère en supplément des salaires).

La réglementation en question suscite des injustices patentes lorsque celui des époux qui est tenu de verser une contribution à l'entretien des enfants touche les allocations pour enfants, mais ne verse pas la pension dont il est redevable. Lorsqu'il y a eu divorce, la loi ne prévoit pas que l'employeur puisse être tenu de verser la pension alimentaire directement à l'époux bénéficiaire. Or, jusqu'au moment où l'Office des poursuites peut faire aboutir une saisie sur salaire, des gens au pied aussi léger que de tels débiteurs ont plié bagage depuis longtemps, après avoir empoché les allocations pour enfants. Une telle issue ne peut être évitée qu'en s'efforçant, au moment où est conclue la convention sur les effets pécuniaires du divorce, d'obtenir que le paiement soit fait directement à la mère ; mais une telle solution ne peut pas être imposée d'autorité.

... plus heureuse dans d'autres...

Une solution plus satisfaisante a été apportée à ce problème par les lois qui prévoient catégoriquement que, dans de tels cas, les allocations pour enfants sont dues à celui des deux époux à qui l'enfant a été confié (Lucerne) ou attribué (Zoug, Vaud), ou à celui qui exerce la puissance paternelle ou assure effectivement la garde de l'enfant (Bâle-Ville).

... ou même parfaites

D'autres cantons ont réglé de façon satisfaisante tout le problème en prévoyant expressément dans leur législation que celui qui touche les allocations familiales n'a pas le droit de les conserver ou de les imputer sur les contributions qu'il doit verser à l'entretien des enfants (c'est le cas à Fribourg) ou ajoutent que les allocations pour enfants doivent être versées en sus de la contribution prévue au jugement (Bâle-Ville, Neuchâtel).

Il serait vraiment souhaitable que les cantons qui n'ont pas réglé clairement cette question revisent les dispositions en vigueur pour adopter les solutions exemplaires qui viennent d'être mentionnées. Ils pourraient ainsi protéger les mères divorcées ou séparées de leur mari contre une injustice fréquente.

A. S. F.

Ecole d'études sociales

GENÈVE

ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL

Formation d'assistantes et d'assistants sociaux

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCAIRES

Ouverte aux jeunes filles et aux jeunes gens

ÉCOLE DE LABORANTINES

ÉCOLE D'AUXILIAIRES DE MÉDECIN

COURS POUR ANIMATEURS DE JEUNESSE

Programmes et renseignements : Malagnou 3 - Téléphone (022) 36 80 90



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - TEL. (038) 5 73 44